

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf du mois de février, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à vingt heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mme Chantal PASSET, M. Gilles GOLLIET, Mmes Nelly VEYRAT-DUREBEX, Amandine DUNAND, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Karim CHALABI, Grégory BAERT, Sébastien ATRUX-TALLAU, Stéphane BESSON, Mme Élixa DE POORTER, MM. Benjamin DELOCHE, Jean VULLIET, Mmes Christine RODRIGUES, Gaëlle VERJUS, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : M. Stéphane DELÉAGE, Mmes Nicole LAURIA, Catherine DUTEIL, MM. Vincent BONEU, Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mme Joëlle TIBURZIO, M. Pierre BASTARD-ROSSET, Mme Claire BARRIN, M. Frédéric VAILLANT, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 2 février 2023
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 25

Secrétaire : Mme Muriel PÉRILLAT dit LEGROS, Conseillère Municipale, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

---oo0oo---

N° 2023/011 - SECTEUR DE MORETTE – RÉGULARISATION FONCIÈRE AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu l'exposé de M. Claude COLLOMB-PATTON,

Vu l'avis favorable de la Municipalité ;

La commune de THÔNES a signé en 1996 une promesse de vente au profit du Département de la Haute-Savoie et a pris une délibération en ce sens le 24 juin 1996.

Ce dossier a été déposé chez Maître BUFFARD, le 2 décembre 1996 mais l'acte de vente n'a jamais été signé.

Afin de régulariser cette situation ancienne et clore le dossier, la société TERACTEM missionnée par le Conseil Départemental, a relancé la Commune pour réaliser cette vente.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de signer une nouvelle promesse de vente avec le Département de la Haute Savoie portant sur les parcelles B 1393 de 201 m², B 1467 de 47 m² et B 46 de 12 m², selon le plan ci-joint.

Le prix de vente est estimé à 0,30 €/ m² soit un total de 78 € (prix fixé lors de la promesse de vente de 1996 ne demandant pas de nouvel avis du service des Domaines).

Il est précisé que les frais de notaire et de géomètre sont pris en charge intégralement par le Département.

.../...

Envoyé en préfecture le 17/02/2023

Reçu en préfecture le 17/02/2023

Publié le 17/02/2023

ID : 074-217402809-20230209-CM23011-DE

S²LOW

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **AUTORISE** M. le Maire à céder au Conseil Départemental les parcelles B 1393 de 201 m², B 1467 de 47 m² et B 46 de 12 m² au prix de 0,30 €/m², soit un montant total de 78 €.
- **AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents et les actes liés à cette vente.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 10 février 2023

Le Maire,



Pierre BIBOLLET

POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Muriel PÉRILLAT dit LEGROS

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **17 FEV. 2023** ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **17 FEV. 2023**

THÔNES, le **17 FEV. 2023**

Le Maire,



Pierre BIBOLLET